



DOCUMENT À CARACTÈRE NON CONTRACTUEL

Un contrat d'assurance vie conçu pour s'adapter à vos besoins et à votre profil

SEPIA VIE[®]

Vous souhaitez vous constituer ou valoriser un capital, percevoir des revenus ou encore transmettre un capital ? Predictis, en partenariat avec Swiss Life, vous propose une solution qui répond à vos objectifs : le contrat d'assurance vie SEPIA VIE.

SEPIA VIE est un contrat multisupports : il conjugue des supports en unités de compte pour le dynamisme sur le long terme et un support en euros pour la sécurité. Et pour mieux répondre à vos besoins, la répartition entre les supports varie en fonction de la formule choisie et selon votre profil.

LES + DE SEPIA VIE

Flexibilité des formules d'allocation

Le contrat SEPIA VIE vous offre le **choix** entre deux formules non cumulables mais modifiables en cours de vie du contrat :

LE PILOTAGE RETRAITE vous permet d'opter pour un mode d'investissement dont la répartition entre les fonds correspond à votre profil d'investisseur. L'épargne est dynamisée sur le long terme puis sécurisée progressivement à l'approche du départ à la retraite.

L'ALLOCATION LIBRE vous permet de choisir en toute liberté la répartition de votre épargne au sein de la gamme de supports (unités de compte) sélectionnés par Swiss Life et de bénéficier de plusieurs options d'arbitrages pour vous accompagner dans la gestion

de votre épargne :

- l'arbitrage **libre** (sur simple demande),
- l'arbitrage **automatique et progressif** vers le fonds en euros : pour sécuriser votre épargne à l'approche de votre départ à la retraite,
- l'arbitrage **automatique des plus-values** : pour sécuriser sur le fonds en euros les plus-values réalisées sur vos supports financiers,
- l'arbitrage **automatique en cas de moins-values** : pour limiter les pertes sur vos placements,
- l'investissement **progressif** : pour investir progressivement votre épargne sur les supports financiers de votre choix.

Sécurité des garanties

La garantie Plancher Décès est automatiquement incluse dans votre contrat. En cas de décès avant le terme de la garantie, Swiss Life préserve votre conjoint ou autre bénéficiaire désigné des aléas des marchés financiers en compensant une éventuelle moins-value jusqu'à 75 000 euros.

Cette protection est complétée par la garantie de **Bonne Fin**. Elle complète la prestation de la garantie Plancher Décès dans la limite cumulée de 150 000 euros. En cas de décès, Swiss Life s'engage à prendre en charge les cotisations périodiques restant à verser sur votre contrat jusqu'au terme de la garantie.

Vous bénéficiez du cadre spécifique de l'assurance vie et pouvez organiser dans les meilleures conditions la transmission de votre patrimoine : **abattement** sur les droits de succession en cas de décès (jusqu'à 152 500 euros) et sur les gains réalisés :

- à hauteur de **4 600 euros par an** si vous êtes célibataire, veuf(ve) ou divorcé(e) ou
- de **9 200 euros par an** pour un couple marié soumis à imposition commune.

Fiscalité
avantageuse de
l'assurance vie



Un contrat
d'assurance vie
conçu pour s'adapter
à vos besoins
et à votre profil

SEPIA VIE®

FRAIS

Frais sur versements : 4,95%

Frais de gestion en cours de vie du contrat :

1% par an sur le fonds en euros

1,20% par an sur les supports en unités de compte

Frais de sortie : 3% sur arrérage de rente

Frais d'arbitrage :

0,80% (arbitrage libre)

0,50% (arbitrage automatique et progressif vers le fonds en euros et arbitrage automatique de plus ou de moins value)

0% (investissement progressif et arbitrage automatique dans le cadre du Pilotage Retraite)

CARACTÉRISTIQUES

Âge minimum à la souscription : 18 ans

Âge maximum à la souscription : 65 ans

Montant minimum pour le versement libre : 900 €

Montants minimum pour les versements programmés :

900 € par an

450 € par semestre

225 € par trimestre

75 € par mois

→ Nous attirons votre attention sur le fait que :

Les investissements effectués sur les supports en unités de compte proposés au titre de ce contrat sont susceptibles de générer des pertes en capital, le risque de perte étant plus ou moins important selon le fonds choisi.

Ces supports ne sont pas garantis dans la mesure où ils sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendantes de l'évolution des marchés financiers.

Predictis.

Patrimoine · Retraite · Prévoyance

PREDICTIS · SAS de courtage en assurances au capital de 500 000 € - Siège social : 14 rue de la Ferme, 92100 Boulogne Billancourt - 411 415 565 RCS Nanterre - ORIAS n°07 001 325 (www.orias.fr) - PREDICTIS est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr). PREDICTIS exerce son activité conformément aux dispositions du Code des assurances et notamment à l'article L521-2 II.1° b et suivants (retrouvez la liste de nos partenaires sur le site internet de PREDICTIS à l'adresse <https://www.predictis.com/partenaires>). Réclamation : reclamations@predictis.com ou Service Juridique 14 rue de la Ferme 92100 Boulogne Billancourt. Accusé réception dans un délai maximum de 10 jours ouvrables et réponse (positive ou négative) dans un délai de deux mois.

